



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL**SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152^e année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Mme le Maire, Paola Hawa
Mme la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

M. le directeur général, Martin Bonhomme.

M. le trésorier, Michael Finnerty.

Mme le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

M. Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

06-147-21	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Ryan Young

D'ouvrir la séance ordinaire du 14 juin 2021. Il est 18 h37.

Adoptée à l'unanimité.

06-148-21	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 06-147-21 Ouverture de la séance
- 06-148-21 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

- 06-149-21 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

- 06-150-21 Autorisation de présenter des spectacles au Parc Lalonde et autorisation du circuit patrimonial saison estivale 2021
- 06-151-21 Résolution pour proclamer la journée du 26 juin 2021 «La journée nationale de la sensibilisation au bien-être pour personnes atteintes du cancer»
- 06-152-21 Résolution pour proclamer la ville de Sainte-de-Anne-de-Bellevue «Municipalité alliée contre la violence conjugale»
- 06-153-21 Autorisation d'occupation du domaine public au parc Harpell

6. Urbanisme

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 06-154-21 PIIA 10-14, rue Adam
- 06-155-21 PIIA 221, rue Sainte-Anne
- 06-156-21 PIIA 14, rue Saint-Jean-Baptiste
- 06-157-21 PIIA 27A, rue Perrault
- 06-158-21 PIIA 42, rue Garden City

- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 6.3. Autres sujets

7. Services techniques

- 7.1. Conclusion de contrats

06-159-21 Adjudication de contrat- acquisition d'un tracteur avec chargeur et rétrocaveuse.

7.2. Autorisation de dépenses

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

06-160-21 Décomptes progressifs no 7 et 8 – Travaux de rénovation de l'hôtel de ville

7.5. Autres sujets

8. Environnement

06-161-21 Octroi de subvention dans le cadre du fonds de développement durable

06-162-21 Demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) (Projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle entre la rue Grenier et le chemin de l'Anse-à-l'Orme)

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. Dons / promotions / aides financières

06-163-21 Tournoi de golf annuel de NOVA

06-164-21 Subvention Fédération Canadienne des Municipalités «Étude de faisabilité : Réduction de l'utilisation de combustibles fossiles dans les parcs de véhicules

10.2. Autres sujets

06-165-21 Adoption des comptes

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

06-166-21 Signature entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et CLARKE & GREVSEN INC. (Parc de stationnement Lamarche)

06-167-21 Imposition d'une réserve foncière pour fins publiques

11.3. Autres sujets

06-168-21 Entérinement des décisions prises depuis le 10 mai 2021 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire

06-169-21 Modification de l'heure de la séance du 5 juillet 2021

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

06-170-21 Abrogation résolution 05-143-21 «Embauche d'un greffier»

12.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

06-171-21 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 533-75 modifiant le règlement numéro 533 afin notamment de créer une nouvelle zone C-146 pour y autoriser un projet de clinique médicale

06-172-21 Adoption du règlement 831 visant à mettre en place une rue partagée pour la saison estivale 2021 (rue conviviale)

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

06-173-21 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

Nous avons reçu des questions de 10 intervenants qui ont été lues entre 18 h 40 et 19 h 07. Les citoyens peuvent prendre connaissance des réponses via l'enregistrement audiovisuel de la séance, disponible dans les jours qui suivent la présente séance, sur le site internet de la Ville.

Les principales questions ou commentaires formulés par courriel se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant	Question 1: Will a community housing project be part of the development of the Anciens-Combattants site?
Table quartier Sud de l'Ouest de l'île	Question 2: What plans does the city have to accomplish their vision for 10% affordable housing within the Anciens Combattants development, as per the SPP?
2 ^{ième} intervenante	This question is about the new Senior's Development planned for just north of Veteren's Hospital.

<p>Résidente de Sainte-Anne-de-Bellevue</p>	<p>Initially it was proposed that 10% of this development be for "affordable housing" but since the initial announcement, it has been noticed that the factor of 'affordable' is no longer in the foreground.</p> <p>There are a number of us Ste-Anne's residents who are a part of this age group and interested in knowing what is still being planned in this regard.</p> <p>Is there, for example, any consideration to perhaps a certain portion of the land being allocated to 'tiny houses' ?</p> <p>For those who don't know, there is a larger movement among retiree's (and other ecologically minded folk) to acquire or have built tiny sustainable houses that could fit perfectly into the goal of this allocation of land use. They are affordable, can be built self-sustainable with solar panels, grey water systems etc. And there are many reasons to embrace them.</p> <p>See https://thetinylife.com/what-is-the-tiny-house-movement/</p> <p>This is sustainable development that caters to a senior's population. And to Ste-Anne's values. It is progressive, and sustainable.</p> <p>I am keen to know if our town council is still planning to allocate some portion of this land use to affordable housing like for example: Tiny Houses.</p>
<p>3^e intervenante Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Is there a possibility of obtaining a splash pad at Parc Aumais? We have seen so many in other cities, it would be wonderful if our children would be able to have that same experience closer to home. 2. There is a sharp turn on rue Daoust which has zero lighting. Is there a possibility of getting lights installed for this dangerous turn?
<p>4^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue</p>	<p>If we continue into the summer and Fall with online council meetings, is it possible for the City to look into a webinar type of broadcast being done in many other municipalities so that residents can watch the meeting in real time? The question period could also be done live through the chat option. Thank you.</p>
<p>5^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue</p>	<p>Le projet de stationnement sur la rue Lamarche</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Est-ce qu'il y aura une consultation publique concernant ce projet avant qu'une quelconque entente soit signée? 2) Pourquoi avoir retenue la compagnie citée pour ce projet?

<p>6^e intervenante Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue</p>	<p>1) Why would the council chose to remove parking from the downtown core to create a “rue partagée”? Removing these spaces will have a serious impact on any seniors that wish to go to the village but cannot park anywhere. For many seniors that may have mobility issues (and not severe enough to be granted a handicap parking decal) you will be in essence telling them that they are not welcome in the village. Parking as close to a business they wish to visit is often imperative to their ability to visit said business. Considering that Ste Anne de Bellevue has given itself the designation as a municipality participating in MADA (municipality aime des aines) and has in fact created a committee for this, it is a direct conflict to what the spirit and essence of MADA is all about. We are supposed to be creating more ways to be an inclusive society to our seniors, not acting in ways which will exclude them. It is time we respect seniors for the people they are and the valuable contributions they make to our community, taking away the parking in our downtown core does not do this.</p> <p>2) The registration for fireplaces/wood burning appliances has now come and gone. Many people who sent in the paperwork asked for confirmation that it has been received. Some people received the confirmation but a good many people did not. I myself have sent 2 emails asking for confirmation and have not received any response. Why are confirmations not being given to everyone?</p>
<p>7^e intervenante Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue</p>	<p>Projet de stationnement étagé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix du stationnement, d'autres emplacements ont-ils été envisagés et quels sont les critères de sélection ? - Est-ce qu'une étude d'impact sur la circulation locale a été effectuée et quelles sont les mesures envisagées ?
<p>8^e intervenante Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue</p>	<p>With the municipality of Sainte Anne de Bellevue having lost another municipal clerk in such a short amount of time, is the council considering improving the offer to attract candidates? Are we to continue like this, until after the next election?</p>
<p>9^e intervenante Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue</p>	<p>En regard de la résolution 06-159-21 :</p> <ul style="list-style-type: none"> A) y a-t-il eu des extras. B) quel est le décompte pour l'ameublement (PTI 2020) C) quel est le décompte pour la finition intérieure (PTI 2019) D) où en est le décompte pour la mécanique. résolution (10-209-20) <p>E) N'est -il pas prématuré de changer l'heure de la prochaine réunion puisque nous sommes maintenant en zone JAUNE et</p>

	que les citoyens peuvent assister tout en respectant le masque et la distanciation.
10 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	Question: Should this new facility (<i>multil-level parking</i>) become a reality have you considered the access and exit routes? For instance perhaps to lighten the load of incoming and outgoing traffic, disperse said traffic by making St Paul a one way EASTBOUND street thus accepting incoming traffic only and funnelling outgoing traffic to St george? Barring that perhaps making the exits from the parking facility a RIGHT TURN ONLY funnelling traffic away from small side streets entirely and directing them to a more direct CHRISTIE approach?

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

06-149-21	Adoption de procès-verbaux
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE le greffier adjoint a préparé les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2021 et la séance extraordinaire du 26 mai 2021;

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par le greffier adjoint de la ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

06-150-21	Autorisation de présenter des spectacles au Parc Lalonde et autorisation du circuit patrimonial saison estivale 2021
------------------	---

ATTENDU QUE la Société de développement commercial (SDC) a fait la demande d'offrir des spectacles au parc Lalonde pour aider à la relance du centre-ville.;

ATTENDU QUE les restrictions sanitaires en lien avec les événements rendent difficile l'offre de spectacles d'envergure sans fermer la rue Lalonde;

ATTENDU QUE une alternative viable est d'enrichir le programme de spectacles de rue qui se tiennent depuis 2016 pour inclure le parc Lalonde;

4406

ATTENDU QU' en ajoutant des pastilles informatives du circuit historique à même la chaussée, nous invitons les résidents et visiteurs à découvrir le centre-ville autrement ce qui contribuera à la relance du centre-ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'approuver le projet d'animation au parc Lalonde et l'implantation du circuit historique sur la rue Sainte-Anne pour la saison estivale 2021;

Adoptée à l'unanimité.

06-151-21	Résolution pour proclamer la journée du 26 juin 2021 «La journée nationale de la sensibilisation au bien-être pour personnes atteintes du cancer»
------------------	--

ATTENDU QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QU' il s'agit d'une journée approuvée par Santé Canada à la demande du Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer en 2019 et qui est célébrée chaque année le 26 juin.

ATTENDU QUE l'objectif de cette journée est de sensibiliser les citoyens à l'existence et aux avantages des programmes de bien-être en matière de cancer

ATTENDU QUE Cette approche globale de la personne complète la médecine traditionnelle, qui traite le cancer, et aide les gens à bien vivre en se concentrant sur leurs besoins physiques, émotionnels et spirituels

ATTENDU QUE Comme son nom l'indique, le Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer est situé dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal.

ATTENDU QUE les citoyen(ne)s de Ste-Anne-de-Bellevue atteint(e)s de cancer et leurs proches-aidants ont accès aux services Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île et programmes gratuits dès le diagnostic et jusqu'à un an après le traitement, quels que soient leur âge, leur sexe, le type de cancer dont ils sont atteints, etc.

EN CONSÉQUENCE :

4407

Il est proposé Yvan Labelle
Appuyé par Francis Juneau

De décréter que la journée du 26 juin 2021 soit «La journée nationale de la sensibilisation au bien-être pour personnes atteintes du cancer»

Adopté à l'unanimité.

06-152-21	Résolution pour proclamer la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue «Municipalité alliée contre la violence conjugale»
------------------	---

ATTENDU QUE que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

Il est résolu de proclamer la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue «Municipalité alliée contre la violence conjugale».

Adoptée à l'unanimité.

06-153-21	Autorisation d'occupation du domaine public au parc Harpell
------------------	--

- ATTENDU le décès de Zacharie Richard, fils cadet de Bruno Richard et Annette Vézina, et frère de Kayla Richard et Alexa Richard ;
- ATTENDU l'implication de la famille Richard auprès de la communauté de Sainte-de-Bellevue depuis 84 ans ;
- ATTENDU QUE les mesures sanitaires actuellement en place limitent les options pour tenir ce genre d'évènement ;
- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite soutenir la famille Richard et la famille Vézina dans cette épreuve difficile ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'occupation du domaine public au parc Harpell, le vendredi 18 juin 2021 en après-midi, afin de permettre à la famille Richard et Vézina de tenir une cérémonie commémorative pour leur fils défunt Zacharie Richard ;

De permettre l'installation et l'utilisation d'un abri style chapiteau ;

Le tout sous réserve du respect des consignes sanitaires recommandées par le gouvernement du Québec et/ou la Santé publique du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Au nom du Conseil municipal Madame le Maire Paola Hawa offre toutes ses condoléances à la famille Richard

6. URBANISME

6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

06-154-21	PIIA 10-14, rue Adam
------------------	-----------------------------

- ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 10-14, rue Adam a déposé une demande de permis de rénovation afin de remplacer des balcons
- ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA*;

4409

- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et est en faveur du projet;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 10-14 rue Adam pour le projet de remplacements de balcons

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation du CCU datée du 12 mai 2021

D'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 10-14, rue Adam pour le remplacement des balcons en bois par des balcons en aluminium de même dimension, car le projet de remplacement est conforme aux critères d'évaluation de l'article 20.2 du R-798.

Adoptée à l'unanimité.

06-155-21	PIIA 221, rue Sainte-Anne
------------------	----------------------------------

- ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 221, rue Sainte-Anne a déposé une demande de permis de rénovation afin de remplacer des balcons
- ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA*;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et est en faveur du projet;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 221, rue Sainte-Anne pour le projet de remplacements de balcons

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner la recommandation du CCU datée du 12 mai 2021

D'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 221 rue Sainte-Anne, pour le remplacement des balcons existants par des balcons en bois, car le projet de remplacement est conforme aux critères d'évaluation de l'article 20.2 du R-798

Adoptée à l'unanimité.

06-156-21 PIIA 14, rue Saint-Jean-Baptiste

- ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 14 rue Saint-Jean-Baptiste a déposé une demande de permis de rénovation pour le remplacement de fenêtres
- ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA*;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et est en faveur du projet;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 14, rue Saint-Jean-Baptiste pour le remplacement de fenêtres

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation du CCU datée du 12 mai 2021

D'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 14 rue Saint-Jean-Baptiste pour le remplacement de fenêtres existantes par des fenêtres du même type, style et dimension que les fenêtres actuelles, car le projet de remplacement est conforme aux critères d'évaluation de l'article 20.2 du R-798.

Adoptée à l'unanimité.

06-157-21 PIIA 27A, rue Perrault

- ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 27A, rue Perrault a déposé une demande de permis de rénovation pour le remplacement de fenêtres
- ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA*;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et est en faveur du projet;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 27 A rue Perrault pour le remplacement de fenêtres

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation du CCU datée du 12 mai 2021

D'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 27A, rue Perrault pour le remplacement de fenêtres existantes de couleur brun foncé d'origine par des fenêtres en PVC de couleur noire dont les deux (2) de la façade avant au rez-de-chaussée sont des fenêtres baie en remplacement de fenêtres plates, car le projet de remplacement est conforme aux critères d'évaluation de l'article 20.2 du R-798.

Adoptée à l'unanimité.

06-158-21	PIIA 42, rue Garden City
------------------	---------------------------------

- ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé du 42, rue Garden City, a déposé une demande de permis de rénovation pour le remplacement de fenêtres
- ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA*;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et est en faveur du projet;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 42 rue Garden City pour le remplacement de fenêtres

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'entériner la recommandation du CCU datée du 12 mai 2021

D'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 42 rue Garden City pour le remplacement de fenêtres existantes par des fenêtres de même type, style et dimension que les fenêtres actuelles, car le projet de remplacement est conforme aux critères d'évaluation de l'article 20.2 du R-798.

.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À
DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE
JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. CONCLUSION DE CONTRATS

06-159-21	Adjudication de contrat- acquisition d'un tracteur avec chargeur et rétrocaveuse.
------------------	--

- ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 25 mai 2021;
- ATTENDU l'analyse des soumissions publiques reçues;
- ATTENDU QUE la rétrocaveuse actuelle nécessite des mises au point à des coûts élevés pour les opérations de première ligne (dénéigement, excavation) ;
- ATTENDU QUE la rétrocaveuse actuelle servira à des fonctions réduites comme le chargement du sel et les travaux légers ;
- ATTENDU QUE l'analyse des besoins a été évaluée au département des travaux publics ;
- ATTENDU QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue remplace l'actuelle rétrocaveuse CASE 590 S/N par une CASE 580 S/N WT pour diminuer les coûts d'achat ;
- ATTENDU QUE la puissance et l'efficacité d'une CASE 580 S/N WT répond aux besoins du département après essai et évaluation;
- ATTENDU QUE les travaux publics effectueront 100% du déneigement sur l'ensemble du territoire, la rétrocaveuse sera en mode opération la majeure partie du temps. L'achat d'une gratte à neige sera proposé au budget 2022 (coûts estimés à 23 800\$);
- ATTENDU QUE les délais de fabrication de la rétrocaveuse sont d'un minimum de 120 jours ;
- ATTENDU QUE l'achat d'une rétrocaveuse Case 580 S/N WT correspond au plus petit modèle sur le marché pour opérer une gratte de type blaster arctique de la compagnie S. Houle ;
- ATTENDU QUE la pandémie a créé une pénurie et fait augmenter les coûts des matériaux de fabrication;
- ATTENDU QUE l'achat de la rétrocaveuse remplacera en partie le circuit de déneigement du véhicule 08-3 (F350 / 2008)
- ATTENDU QU' il y a une inflation des coûts d'achat ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un tracteur avec chargeur et rétrocaveuse (pépine) à la compagnie René Riendeau, (1986) INC. pour un montant de 274 792,55 taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale nette de 250 922,22 \$, taxes incluses, laquelle sera financée par:

- 1) Un emprunt au fonds de roulement de 130 000,00 \$.
L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de 5 ans comme suit :
Pour les années : 2022 à 2026: 26 000\$
- 2) Surplus non affecté au 31 décembre 2020 : 90 962,22 \$
- 3) Au poste budgétaire 02-820-00-525 : 29 960,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

7.2. AUTORISATION DE DÉPENSES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

06-160-21	Décomptes progressifs no 7 et 8 – Travaux de rénovation de l'hôtel de ville
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 02-035-19 adoptée par le conseil municipal le 11 février 2019, concernant l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

ATTENDU la résolution numéro 12-292-19 adoptée par le conseil municipal le 16 décembre 2019, concernant l'octroi de contrat pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville à l'entreprise Les constructions AGLP;

ATTENDU QUE la direction générale est en accord avec la recommandation de la firme Aedifica relativement aux paiements du décompte progressif no 7 et du décompte final no 8;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation de M. Rami Dimitri, architecte de la firme Aedifica datée du 2 avril 2021, quant au paiement du décompte progressif no 7 au montant de 24 792,66 taxes incluses et du décompte final no 8 au montant de 7 146,53 \$, à l'entreprise Les Construction AGLP pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

8. ENVIRONNEMENT

06-161-21	Octroi de subvention dans le cadre du fonds de développement durable
------------------	---

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié la demande de subvention suivante dans le cadre du programme de la Ville « Vers un avenir durable 2012-2020 »;

ATTENDU QUE des crédits de 5 000 \$ ont été alloués au budget 2021 de la Ville dans le cadre du programme;

ATTENDU QUE selon le programme, la subvention est octroyée en trois versements, soit un premier versement de 40% lors de la signature, un deuxième versement de 40% après le dépôt des factures et un troisième versement de 20% lors du dépôt du rapport final;

ATTENDU la recommandation du comité de l'environnement lors de la réunion du 9 juin 2021.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer une subvention d'un montant de 600 \$ dans le cadre du programme de la Ville « Vers un avenir durable 2012-2020 » pour le projet «The Gardenvale Permaculture Garden»

Adoptée à l'unanimité.

06-162-21	Demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) (Projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle entre la rue Grenier et le chemin de l'Anse-à-l'Orme)
------------------	---

ATTENDU QUE Dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, des demandes d'autorisation doivent être soumises auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), afin de réaliser les travaux.

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la firme Tetra Tech QI inc., à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement et/ou à tous autres ministères ou organismes concernés, dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, et que Tetra Tech QI inc. soit habileté à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande d'autorisation pour et au nom de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

06-163-21	Tournoi de golf annuel de NOVA
------------------	---------------------------------------

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

4416

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser la dépense et le paiement de 200 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à *Nova l'Ouest de l'île* pour une contribution de la part de la Ville au Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 9 août 2021 au Club de golf Beaconsfield

Adoptée à l'unanimité

06-164-21	Subvention Fédération Canadienne des Municipalités «Étude de faisabilité : Réduction de l'utilisation de combustibles fossiles dans les parcs de véhicules
------------------	---

ATTENDU QUE la Fédération Canadienne des Municipalités a mis en place un programme de subvention dans le cadre du Fonds municipal vert « Étude de faisabilité : Réduction de l'utilisation de combustibles fossiles dans les parcs de véhicules »;

ATTENDU QUE ce financement aide les villes et les collectivités canadiennes de toutes les tailles à entreprendre des projets de développement durable qui réduisent la consommation d'énergie ou les émissions de gaz à effet de serre (GES) et qui améliorent la qualité de l'air;

ATTENDU QUE l'objectif concret du programme est la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) de 20 % par rapport à une mesure de référence existante ou modélisée.

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue veut étudier la possibilité de remplacer la flotte municipale à essence/diesel par une flotte qui utilise du carburant alternatif;

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit contribuer en espèces et/ou en nature à la réalisation de l'étude de faisabilité

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue contribue pour un montant maximal de 32 035 \$, représentant 50 % du coût total de 64 070 \$, pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réduction des émissions du parc de véhicules de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Qu'il soit résolu que la balance du financement de 50 % de l'étude, soit 32 035 \$ fasse l'objet d'une subvention de la fédération canadienne des municipalités dans le cadre du programme du Fonds municipal vert.

Un vote est demandé par M. Tom Broad

Pour : Mme Dana Chevalier
M. Ryan Young
M. Denis Gignac
Mme Paola Hawa

Contre : M. Francis Juneau
: M. Tom Broad
: M. Yvan Labelle

Adoptée sur division

10.2. AUTRES SUJETS

06-165-21	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'approuver le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés en date du 11 mai au 14 juin; **4 684 007,40 \$**
 - Liste des comptes fournisseurs en date du 31 mai 2021; **4 515 453,04 \$**
- Total :
- 9 199 460,44 \$**
- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 24 avril au 28 mai 2021; **332 438,81 \$**

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

06-166-21	Signature entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et CLARKE & GREVSEN INC. (Parc de stationnement Lamarche)
------------------	--

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire offrir un plus grand nombre de stationnements dans le secteur commercial de la rue Sainte-Anne;

4418

- ATTENDU QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est propriétaire du terrain du parc de stationnement de la rue Lamarche;
- ATTENDU QUE l'entreprise propriétaire du 49, rue Sainte-Anne veut également offrir un plus grand nombre de stationnements à ses locataires pendant les heures d'affaires;
- ATTENDU QUE le parc de stationnement Lamarche compte environ 31 cases de stationnement et la propriété du 49, rue Sainte-Anne environ 12 cases de stationnement
- ATTENDU QUE En construisant un stationnement étagé de 2 étages, le nombre total de stationnements sera d'environ 102 cases;
- ATTENDU QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue réservera en tout temps 15 cases de stationnement uniquement pour les citoyens ayant un permis de stationnement résident;
- ATTENDU QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue aura accès à environ 52 cases de stationnement le jour, à 82 cases de stationnement le soir de semaine et les fins de semaine (excluant les 15 cases de stationnement des résidents)
- ATTENDU QUE le nouveau parc de stationnement de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue sera financé par l'installation de bornes de paiement modulées selon une grille tarifaire adaptée aux différentes heures de la journée et journée de la semaine.
- ATTENDU QUE les principes-cadres du projet font l'objet d'une entente et que ladite entente doit être ratifiée par la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue lorsque cette dernière se sera déclarée satisfaite des conditions prévues à ladite entente

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser le Maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue l'entente de principe avec Clarke & Grevsen inc pour la construction d'un stationnement étagé dans le parc de stationnement de la rue Lamarche, lorsque par résolution, le Conseil municipal se sera déclaré satisfait des conditions prévues à ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.

06-167-21	Imposition d'une réserve foncière pour fins publiques
------------------	--

- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un programme particulier d'urbanisme en juin 2017 et concernant le secteur nord de la Ville;

4419

ATTENDU l'implantation éventuelle du Réseau express métropolitain à proximité de ce secteur et permettant d'envisager son développement futur;

ATTENDU QUE la Ville analyse actuellement l'acquisition éventuelle des terrains de ce secteur pour les fins de développement futur;

ATTENDU QUE la Ville juge nécessaire d'imposer une réserve pour fins publiques sur les terrains de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, DES ATTENDUS QUI FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRÉSENTE RÉOLUTION,

Il est proposé par Yvan Labelle

Appuyé par Francis Juneau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'imposer une réserve pour fins publiques sur les immeubles étant désignés comme les lots 1 558 433, 1 558 435 à 1 558 444, 1558 446 à 1 558 455, 1 558 457 à 1 558 466, 1 558 468 à 1 558 482, 1 558 489, 1 558 500, 1558 505 à 1 558 526, 1 558 533, 1 558 540 à 1 558 553, 1558 556, 1 558 563 à 1 558 570, 1 558 578, 1 558 581 à 1 558 584, 1 558 586 à 1 558 658, 1 558 660 à 1 558 669, 1 559 470, 1 559 474, 1 559 479, 1 559 480, 1 559 452, 1 559 454, 1 559 663, 6 308 199 à 6 308 213 et 6 312 080 du cadastre du Québec, dont le plan général apparaît aux minutes 21254 préparées par François Houle, arpenteur-géomètre le 10 juin 2021, et ce, aux fins de leur acquisition possible et éventuelle à des fins de réserve foncière. **Joint en annexe**
2. D'imposer une réserve pour fins publiques sur le lot 1 559 475 du cadastre du Québec, dont la description technique apparaît aux minutes 21259 préparées par François Houle, arpenteur-géomètre le 11 juin 2021, et ce, aux fins de leur acquisition possible et éventuelle à des fins de réserve foncière. **Joint en annexe**
3. De mandater la firme Prévost Fortin D'Aoust de procéder à toutes les démarches requises pour l'imposition de ladite réserve à des fins publiques conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*.

Adoptée à l'unanimité.

11.3.

AUTRES SUJETS

06-168-21

Entérinement des décisions prises depuis le 10 mai 2021 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire

ATTENDU QUE la déclaration de l'état d'urgence sanitaire a mené à une série de décisions que l'administration a dû prendre promptement pour assurer la santé et sécurité des citoyens et des employés de la Ville;

4420

ATTENDU QUE d'autres décisions ont eu lieu en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire depuis le 10 mai 2021

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Dana Chevalier

De valider et d'entériner les décisions prises par l'administration depuis le 10 mai 2021 qui sont jointes en Annexe « A » à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

06-169-21	Modification de l'heure de la séance du 5 juillet 2021
------------------	---

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-074 ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QUE la séance ordinaire du 5 juillet 2021 se tiendra par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

De modifier l'heure de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 à 18 h 30 au lieu de 19 h 30.

Adopté à l'unanimité

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

06-170-21	Abrogation résolution 05-143-21 «Embauche d'un greffier»
------------------	---

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Francis Juneau

D'abroger la résolution 05-143-21 «Embauche d'un greffier » adoptée lors de la séance extraordinaire du 26 mai 2021

Adopté à l'unanimité

12.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

06-171-21	Avis de motion et dépôt du projet de règlement 533-75 modifiant le règlement numéro 533 afin notamment de créer une nouvelle zone C-146 pour y autoriser un projet de clinique médicale
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, présente le projet de règlement numéro 533-75 (dont copie est jointe en annexe «B») modifiant le règlement numéro 533 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement de zonage 533 afin notamment de créer une nouvelle zone C-146 pour y autoriser un projet de clinique médicale

06-172-21	Adoption du règlement 831 visant à mettre en place une rue partagée pour la saison estivale 2021 (rue conviviale)
------------------	--

ATTENDU QUE la société de développement commercial de Sainte-Anne-de-Bellevue a fait la demande d'évaluer la possibilité de convertir une partie de la rue Sainte-Anne en rue piétonne pour quelques journées entières durant la saison estivale 2021;

ATTENDU QU' une rue partagée, qui est un espace commun créé pour être partagé par les piétons, les cyclistes et les véhicules motorisés, servant à la fois de corridor de déplacement et de milieu de vie est une alternative à la rue piétonne;

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire procéder à un projet pilote pour l'aménagement d'une rue partagée

ATTENDU QUE désigner une partie de la rue Sainte-Anne comme rue partagée offre à la population et aux touristes des aménagements sécuritaires respectant les directives de la Santé publique pendant la pandémie du COVID-19, tout en assurant l'attractivité du centre-ville

ATTENDU QUE l'implantation d'une rue partagée sur une partie de la rue Sainte-Anne répond à la demande de la société de développement commercial de Sainte-Anne-de-Bellevue, et;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance extraordinaire du 26 mai 2021, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 831, dont copie est jointe en annexe « C »

Adopté à l'unanimité

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 11 mai au 14 juin 2021;
- Liste des commandes au 31 mai 2021;
- Lecture du rapport du Maire pour la période se terminant 31 décembre 2020

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

06-173-21	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

De lever la présente séance ordinaire. Il est 19 h 43.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Paola Hawa
Maire

M. Martin Bonhomme
Greffier adjoint

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-120251

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 14 juin 2021 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le mercredi le 16 juin 2021.

Mme Paola Hawa, Maire

Martin Bonhomme, Greffier adjoint